

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/ 80 DU 7 AVRIL 2016 PORTANT NOMINATION
D'UN CADRE A L'INSTITUT DES SCIENCES AGRONOMIQUES DU
BURUNDI « ISABU »**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Carte Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n° 100/115 du 30 avril 2013 portant Réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le Décret n° 100/ 202 du 15 septembre 2014 portant Réorganisation de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur de la Recherche à l'ISABU :

Ir Ferdinand BACANAMWO.



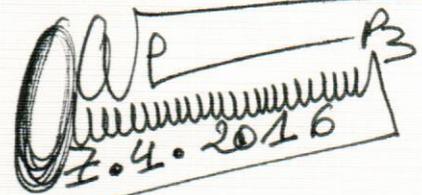
Handwritten initials or signature in blue ink.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 7 avril 2016,

Pierre NKURUNZIZA.



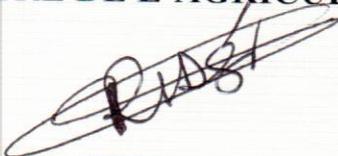
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.



LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,



Dr Déo Guide RUREMA.